

**SYNDICAT DES EAUX  
DE**

**LA CLÉRY ET DU BETZ**

5 rue de Champagne

45210 LA SELLE SUR LE BIED

Tél : 02 18 12 30 37

Fax : 02 38 87 34 09

E-mail : [martine.langlois@syndicat-clery.fr](mailto:martine.langlois@syndicat-clery.fr)

**SEANCE DU 28 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-six juin à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en la salle polyvalente de COURTEMAUX, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DELION.

Etaient présents : Mmes JULLY, LUCAS et KONNERADT, Mrs LAPENE, VERCRUYSSSEN, CHEVALLIER, CHAUDIEU, MONTAGNE, GENOT, ORTH, LAUX, FORTON, PETRINI-POLI, BOURILLON, BOUBOL, JULLY, KONNERADT, MENIN, WEBER, BORGIO, HUC, GAUDY, MARTINEZ, BOUHIER.

Etaient excusés : Mrs GOIS (donne pouvoir à Mr CHAUDIEU), CHEMIN (donne pouvoir à Mr LAPENE), LAMBERT (donne pouvoir à Mr PETRINI-POLI), RENOUARD (donne pouvoir à Mr ORTH), D'HAEGER (donne pouvoir à Mme JULLY), RENOUARD, COSSON (donne pouvoir à Mme LUCAS), Mme CARBONNELLE (donne pouvoir à Mr HUC).

Etaient absents : Mrs FERREZ, HASLEY, CHEVALLIER, DELLION, CORDIER, STIEAU, BRANGER, LACROIX, COCHET, LOFFROY, FOURNIER

Le Président remercie les membres présents et salue la venue d'un nouveau membre Mr CHEVALLIER de CHUELLES et la Commune de COURTEMAUX pour le prêt de la salle.

Il demande une minute de silence en la mémoire de Monsieur Raymond LAMY de CHUELLES, délégué auprès du Syndicat de la Cléry et du Betz, décédé récemment.

Secrétaire de séance : Mr Gilbert BORGIO

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

Approuvé à l'unanimité.

**MARCHE SUPPLEMENTAIRE REMPLACEMENTS COLLIERS DE PRISE EN CHARGE SUR LA COMMUNE DE CHUELLES.**

Le Syndicat de la Cléry et du Betz avait lancé une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de prestations relatives aux déplacements de canalisations du domaine privé vers le domaine public et le remplacement de colliers de prise en charge sur différents secteurs de son réseau d'eau potable.

Des travaux de réfection de voirie ont été décidés sur la Commune de CHUELLES et il s'est avéré opportun pour le Syndicat de la Cléry et du Betz de faire remplacer des

colliers de prise en charge non prévus au marché originel afin de ne pas y revenir une prochaine fois et de profiter de la présence de l'entreprise en place.

Un devis supplémentaire a donc été demandé à la Société MERLIN TP de VILLEMANDEUR qui s'élève à 55 975,00 € H.T.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de Société MERLIN TP de VILLEMANDEUR pour un montant de 55 975,00 € H.T. et charge le Président de signer l'offre correspondante.

Des crédits seront prévus au Budget Primitif 2018 au compte 2315 afin de couvrir cette future dépense

### **RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL ET INSTAURATION IFSE, HEURES SUPPLEMENTAIRES ET CIA**

Pour faire suite au décès de l'ancien Adjoint Administratif Territorial, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de recruter un nouvel Adjoint Administratif Territorial à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 afin de pourvoir à son remplacement.

Il décide de lui faire bénéficier de l'IFSE dans les conditions déjà en place afférentes à son grade, un régime d'heures supplémentaires en cas de besoin, et le versement du CIA dans les conditions déjà en place pour les agents.

Il valide même la fiche de poste établie pour ce nouvel agent.

### **VALIDATION FICHES DE POSTE**

Le Comité Syndical décide de valider les nouvelles fiches de poste pour :

- Mr Christophe SAINSOT suite au passage du concours d'Agent de Maîtrise / Nomination et prise de poste du responsable technique parti à la retraite en qualité de Responsable Technique,
- Mr Michel REINE suite à une promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise / Nomination et appellation de son poste modifiée en « Chef d'équipe et agent de réseau d'eau potable ».

### **DEMANDE DE FUSION DE 3 ENTITES**

Le Président rappelle au Comité Syndical le transfert obligatoire des compétences « eau » aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, (date initiale au 1<sup>er</sup> janvier 2020). La loi NOTRE institue la mise en œuvre du Schéma Départemental de coopération intercommunale et seuls les syndicats mixtes dont le périmètre couvrira trois EPCI, survivront.

Suite à un projet commun et afin de fusionner, les Syndicat de la Cléry et du Betz, des eaux de Château-Renard et la Commune de Triguères doivent en prendre l'initiative afin de se prononcer sur leurs vœux de manière conjointe.

Ils doivent adopter une délibération concordante demandant de déclencher la procédure auprès du Préfet du LOIRET, lequel prendra un arrêté de projet de périmètre dans les deux mois qui suivront.

Cet arrêté sera notifié pour avis à chaque commune concernée par le regroupement pour accord de son conseil municipal. Cette délibération d'approbation doit être adoptée à la majorité qualifiée de chaque commune dans un délai de trois mois.

Un arrêté définitif fixant le nouveau périmètre et les statuts de la nouvelle entité sera alors établi par le Préfet du LOIRET.

En conséquence, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Demande que la fusion des Syndicats de la Cléry et du Betz, des eaux de Château-Renard et de la Commune de Triguères soit effective avec la création d'un nouvel EPCI issu de la fusion au cours de l'année 2019,

- Demande à Monsieur le Préfet du LOIRET de prendre un arrêté afin de fixer le projet du périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre envisagé,

- Dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane,

- Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Il est de même formé un groupe de travail qui se compose comme suit : Mrs DELION, PETRINI-POLI, WEBER, LAUX, BOUBOL, BORGIO, LAPENE, BOURILON, MARTINEZ, VERCRUYSSSEN qui sera chargé de suivre la mise en forme de cette nouvelle entité.

De plus, le Syndicat de la Cléry et du Betz s'entourera d'un cabinet d'Etudes pour tout ce qui concerne les côtés administratif et juridique.

### **ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN**

Le Président fait savoir au Comité Syndical que la propriété attenante à la maison du Syndicat va être vendue en Juillet prochain et il serait bon de pouvoir récupérer une bande de terrain d'environ 4m<sup>2</sup> afin d'agrandir l'entrée secondaire sur la rue d'Alsace.

Un contact a été pris avec les futurs acquéreurs et ils sont d'accord sur le principe. Les frais de bornage seront à la charge du Syndicat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, donne un accord de principe à l'acquisition de cette bande de terrain et charge le Président de prendre contact avec le notaire afin de rédiger l'acte de vente.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

Le Président fait état au Comité Syndical du montant des impayés parvenus au Syndicat de la Cléry et du Betz, à savoir environ 85 000 € au 23/06/2018.

Il fait savoir de même que le Département du Loiret a octroyé des subventions dans le cadre d'appel à projets d'intérêt communal relatif aux travaux de remplacement de colliers de prise en charge pour les Communes de LA SELLE SUR LE BIED,

FOUCHEROLLES et LA SELLE EN HERMOY d'un montant de 15 576,00 € sur un montant global de 103 840,00 € H.T.

L'étude BAC des Trois Fontaines a été relancée dernièrement par le cabinet ICF retenu suite à la consultation réalisée par le Syndicat de Pays. Une réunion de travail est organisée en Juillet 2018 avec les différents intervenants et une programmation d'une réunion de COPIL en Septembre-Octobre prochain.

Il informe de même d'une rencontre avec l'ARS et l'Agence de Bassin SEINE NORMANDIE pour ce qui concerne la présence de Métazachlore dans l'eau, nouvelle molécule recherchée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'usine de production d'eau potable des Trois Fontaines ne peut actuellement pas traiter cette dernière. Une modification de la station sera à prévoir avec un investissement financier très important.